

## NOS VALEURS

### Rigueur Scientifique

L'application d'une rigueur scientifique dans la recherche et l'expertise, avec notamment la publication de nos travaux et l'évaluation de notre activité par un Conseil Scientifique.

### Précaution

L'adoption d'une attitude de précaution vis-à-vis des risques associés aux faibles doses de rayonnements ionisants.

### Transparence

La transparence autour de ses activités à travers la diffusion de ses travaux.

### Autonomie

L'autonomie dans la réalisation de ses missions.

### Ouverture à la société

Le développement de ses réflexions et le partage de la culture de radioprotection avec les parties prenantes.

### Contact :

28 rue de la Redoute  
FR-92260 Fontenay-aux-Roses  
Web : [cepn.asso.fr](http://cepn.asso.fr)

## RIGUEUR SCIENTIFIQUE

- Concevoir, analyser, documenter les activités d'études et de recherche d'une manière réfléchie et minutieuse.
- Assurer la rigueur dans la collecte, l'acquisition, l'analyse, l'archivage des données, ainsi que dans la communication et la publication des résultats.
- Assurer une exploitation juste, honnête et confidentielle des données :
  - Ne pas commettre d'actions de falsification, fabrication, plagiat scientifique.
  - Respecter les règles en matière de propriété intellectuelle.
  - Respecter les règles de confidentialité des informations, données ou concepts nouveaux obtenus au cours des travaux d'études et de recherche.
- Assurer la consultation périodique du Conseil Scientifique du CEPN sur les travaux d'études et de recherche.
- Assurer le maintien des compétences et des savoir-faire de l'équipe.
- Faire bénéficier ses salariés d'un accès aux connaissances et assurer une veille scientifique sur les thèmes d'études et de recherche du groupe.
- Prendre des mesures appropriées pour la conservation des sources et des résultats des travaux.

## PRÉCAUTION

- Suivre et prendre en considération l'évolution des connaissances sur l'évaluation et la gestion du risque radiologique au niveau international.
- Promouvoir une démarche de précaution et l'application du principe ALARA (aussi bas que raisonnablement possible en tenant compte des facteurs économiques et sociétaux) dans l'évaluation et la gestion du risque radiologique.

## AUTONOMIE

- Orienter le programme d'études et de recherche en conformité avec les objectifs du plan stratégique et en tenant compte des recommandations du Conseil Scientifique.
- Faire un usage opportun et consciencieux des fonds alloués.
- S'assurer que les contrats ou accords relatifs aux résultats d'études et de recherche comprennent des dispositions garantissant l'autonomie de l'équipe pour la réalisation de ses missions.

## TRANSPARENCE

- Favoriser les dispositions permettant la publication des principaux résultats d'études et de recherche du groupe tout en respectant les engagements contractuels.
- Respecter les droits et règles concernant l'accès et le traitement des informations à caractère personnel.

## OUVERTURE A LA SOCIÉTÉ

- Contribuer à la formation, au partage et à la transmission des savoirs, des connaissances et des bonnes pratiques dans le domaine de l'évaluation et de la gestion du risque radiologique auprès des parties prenantes de la radioprotection.
- Accompagner les parties prenantes dans l'acquisition des compétences nécessaires à leur implication dans les processus d'évaluation et de gestion des risques liés à l'exposition aux rayonnements ionisants.
- Respecter l'autonomie de jugement et de décision des parties prenantes dans les processus mis en œuvre.